

Wash & Protect Pro Stain & Odor

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 16/05/2023 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: Wash & Protect Pro Stain & Odor
Code du produit	: 78H6E, 78H6K, 1089E, 1089N, 1601034, 1607446, 1612006, 1614050, 1620451, 1621036, 1622750, 1622963
Identificateur de formule unique	: GJ10-W005-K005-KA1M

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange	: Produits de nettoyage pour tapis et tissus d'ameublement

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi	: Tout élément autre que ce qui précède
-----------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BISSELL International Trading Company B.V.
Postbus 12874
1100 AW Amsterdam
Zuidoost
The Netherlands
T 31-20-305-1340
SDS@BISSELL.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: 1 703-527-3887 (International) Chemtrec 24 heures
------------------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319
Texte intégral des classes de danger, mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP)	: Attention
Mentions de danger (CLP)	: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence (CLP)	: P102 - Tenir hors de portée des enfants.
	P305+P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
	P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Wash & Protect Professional Stain & Odor

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Octane-1-sulfonate de sodium (5324-84-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Héxyl D-glucoside (54549-24-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Xylène Sulfonate de sodium (1300-72-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Composant	
Octane-1-sulfonate de sodium(5324-84-5)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission
Xylène Sulfonate de sodium(1300-72-7)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission
Héxyl D-glucoside(54549-24-5)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
C9-C11 Alcools éthoxylés	N° CAS: 68439-46-3 N° CE: 614-482-0	10 – 20	Eye Irrit. 2, H319
Octane-1-sulfonate de sodium	N° CAS: 5324-84-5 N° CE: 226-195-4	1 – 3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Xylène Sulfonate de sodium	N° CAS: 1300-72-7 N° CE: 215-090-9	1 - 2	Eye Irrit. 2, H319

Wash & Protect Professional Stain & Odor

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Héxyl D-glucoside	N° CAS: 54549-24-5 N° CE: 259-217-6	1 – 3	Eye Dam. 1, H318

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins général : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau atteinte avec beaucoup d'eau ou avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Ne rien donner à boire à un sujet inconscient. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Non combustible. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Non inflammable.
- Danger d'explosion : Pas disponible.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes de soufre. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Faire preuve de prudence en combattant tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Wash & Protect Professional Stain & Odor

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-sécouristes

- | | |
|--------------------------|--|
| Equipement de protection | : Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". |
| Procédures d'urgence | : Aérer la zone. Eviter l'inhalation des vapeurs. Eloigner le personnel superflu. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. |

6.1.2. Pour les secouristes

- | | |
|--------------------------|--|
| Equipement de protection | : Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". |
| Procédures d'urgence | : Aérer la zone. Eviter l'inhalation des vapeurs. Eloigner le personnel superflu. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. |

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- | | |
|-----------------------|---|
| Pour la rétention | : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. |
| Procédés de nettoyage | : Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et l'emporter en lieu sûr. Diluer à l'eau. Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur. |
| Autres informations | : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. |

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle. RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|---|--|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver hors de portée des enfants. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |
| Mesures d'hygiène | : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- | | |
|------------------------|---|
| Conditions de stockage | : Tenir hors de portée des enfants. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles. |
| Matières incompatibles | : Agents réducteurs. Acides forts. Agents oxydants forts. |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de nettoyage pour tapis et tissus d'ameublement.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Sodium (hydroxyde de)
-----------	-----------------------

Wash & Protect Professional Stain & Odor

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)

VME [mg/m ³]	2 mg/m ³
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

Phtalate de diéthyle (84-66-2)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Phtalate de diéthyle
VME [mg/m ³]	5 mg/m ³
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Contrôles techniques appropriés Fournir une ventilation adaptée, incluant l'extraction locale, pour s'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées. Eviter l'inhalation des vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Porter un vêtement de protection approprié.

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Vêtements à manches longues recommandés

Protection des mains:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Non requise dans les conditions d'emploi normales. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Protection contre les dangers thermiques:

Non requise dans les conditions d'emploi normales.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement.

Wash & Protect Professional Stain & Odor

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune. Incolore à jaune.
Apparence	: Limpide. Paille. Liquide.
Odeur	: agréable.
Seuil olfactif	: > 50 mg/m³
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: 0 °C
Point d'ébullition	: 100 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Propriétés explosives	: Non-explosif.
Propriétés comburantes	: Non oxydant.
Limite inférieure d'explosivité	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité	: Pas disponible
Point d'éclair	: Non inflammable
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 9 – 9,8
Viscosité, cinématique	: < 20 mm²/s
Viscosité, dynamique	: < 20 cP à 20°C
Solubilité	: Eau: complètement soluble à 20°C
Log Kow	: < 1
Pression de vapeur	: < 17,5 mm Hg à 20°C
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 1 g/ml à 20°C
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas d'information disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : > 1

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs. Acides forts. Agents oxydants forts.

Wash & Protect Professional Stain & Odor

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie. Voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

Wash & Protect Professional Stain & Odor

DL50 orale, rat	> 2000 – 5000 mg/kg valeur estimée sur la base de données disponibles pour des produits similaires
DL50 voie cutanée	> 2000 – 5000 mg/kg valeur estimée sur la base de données disponibles pour des produits similaires
CL50 inhalation, rat (mg/l)	> 20 mg/l valeur estimée sur la base de données disponibles pour des produits similaires

Octane-1-sulfonate de sodium (5324-84-5)

DL50 orale, rat	> 5000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 9 – 9,8
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 9 – 9,8
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

Octane-1-sulfonate de sodium (5324-84-5)

NOAEL, Parental, oral, lapin	300 mg/kg de poids corporel/jour ((Mortalité, Poids corporel))
NOAEL, Fœtus, oral	> 600 mg/kg de poids corporel/jour

Héxyl D-glucoside (54549-24-5)

NOAEL (animal/femelle, F0/P)	1000 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEL (animal/femelle, F1)	1000 mg/kg de poids corporel/jour

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

Wash & Protect Professional Stain & Odor

Viscosité, cinématique	< 20 mm²/s
------------------------	------------

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	: Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %
--	--

Wash & Protect Professional Stain & Odor

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

11.2.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

C9-C11 Alcools éthoxylés (68439-46-3)

CL50 poisson	5 – 7 mg/l - 96 heures (Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie	2,5 mg/l - 48 heures (Daphnia magna)

Octane-1-sulfonate de sodium (5324-84-5)

CE50 Daphnie	> 100 mg/l
--------------	------------

Héxyl D-glucoside (54549-24-5)

CL50 poisson	420 mg/l - 96 heures (Oncorhynchus mykiss) (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie	490 mg/l - 48 heures (Daphnia magna) (méthode OCDE 202)

12.2. Persistance et dégradabilité

Wash & Protect Professional Stain & Odor

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable: > 60% (méthode OCDE 301D) (Test de la fiole fermée).
------------------------------	--

C9-C11 Alcools éthoxylés (68439-46-3)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

Octane-1-sulfonate de sodium (5324-84-5)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

Héxyl D-glucoside (54549-24-5)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	71 % (28 jours)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Wash & Protect Professional Stain & Odor

Log Kow	< 1
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Wash & Protect Professional Stain & Odor

Indications complémentaires	Si le produit pénètre dans le sol, un ou plusieurs constituants sont ou peuvent être mobiles et peuvent contaminer les eaux souterraines.
-----------------------------	---

Octane-1-sulfonate de sodium (5324-84-5)

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	< 1,32
---	--------

Wash & Protect Professional Stain & Odor

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Héxyl D-glucoside (54549-24-5)

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)

1,677

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

Octane-1-sulfonate de sodium (5324-84-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Héxyl D-glucoside (54549-24-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Xylène Sulfonate de sodium (1300-72-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien

: Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets

: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et rincées. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Le matériau d'emballage nettoyé est adapté à la récupération d'énergie ou au recyclage conformément à la législation locale.

Indications complémentaires

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution. Les paquets non contaminés peuvent être recyclés.

Ecologie - déchets

: Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED)

: 20 01 30 - détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: / ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)

: Non applicable

N° ONU (IMDG)

: Non applicable

N° ONU (IATA)

: Non applicable

N° ONU (ADN)

: Non applicable

N° ONU (RID)

: Non applicable

Wash & Protect Professional Stain & Odor

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: Non applicable
---	------------------

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non applicable
--	------------------

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: Non applicable
--	------------------

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: Non applicable
---	------------------

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: Non applicable
---	------------------

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Wash & Protect Professional Stain & Odor

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au Règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 concernant la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CE50	Concentration médiane effective
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
DL50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
FDS	Fiche de Données de Sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Wash & Protect Professional Stain & Odor

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Sources des données	: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Dossier d'enregistrement REACH. Fiche de données de sécurité du fournisseur.
Autres informations	: Procédure de classification conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]: Dangers pour la santé: Méthode de calcul. Dangers physiques : D'après les données d'essais. Risques environnementaux: Méthode de calcul.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.